DEC170242DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Rainier LANSELLE, directeur de l'unité UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale (C.R.C.A.O), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret π°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS :

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017;

Vu la décision DEC162656INSHS du 11 janvier 2017 portant cessation de fonctions de Monsieur Nicolas FIEVE, directeur, et nomination de Monsieur Rainier LANSELLE aux fonctions de directeur par intérim et de Monsieur Matthias HAYEK aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité UMR8155, intitulée « Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale (C.R.C.A.O) » ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Rainier LANSELLE, directeur par intérim, de l'unité UMR8155, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

 les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée 1 et dans la limite des crédits de l'unité



Défégation Paris-Villejuit www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet 94800 Villejuif

Départer les frontières Advancing the frontières

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rainier LANSELLE, délégation de signature est donnée à Monsieur Matthias HAYEK, Maître de conférences, Madame Béatrice L'HARIDON, Maître de conférences, Madame Claire BRISSET, Maître de conférences, et Monsieur Charles RAMBLE, Directeur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162485DR01 du 27 octobre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er février 2017

La déléguée régionale par intérim Anne-Françoise DUVAL

Dépassor les frontféres Advancing the frontfers